

## Affaire gleeden

Par **Xiy**, le **22/03/2015** à **17:15**

Bonjour à tous,  
j'aimerais avoir vos opinions sur cette affaire qui fait scandale ces derniers temps et que je trouve particulièrement intéressante du point de vu de la défense de Gleeden (site de rencontre pour hommes/femmes mariés).  
Celui-ci étant en procès pour "incitation" à l'infidélité, ce qui est une violation de la loi (cf article 212 du Code civil).  
Mais dans le fond, ceci ne serait pas un phénomène de société qui tend à se banaliser ?  
Qu'en pensez vous ?

Par **salou**, le **04/05/2015** à **10:45**

Pour ma part,

Le mariage reste un contrat avant tout, ou la fidélité en est une clause.  
Le non respect de cette clause peut entraîner le divorce.  
Je pense, que le droit doit s'en tenir à cette limite.  
En effet si on commence à juger de la légalité ou non de l'infidélité ,c'est intervenir dans qqch d'intime , finalement c'est intervenir moralement. Or le droit n'a pas vocation à régir la morale.  
Mais, j'avoue aussi que y a un caractère malsain avec ce genre de publicité.  
Pourquoi ne pas promouvoir aussi le fait d'être bourré?

Par **chiru**, le **08/08/2017** à **10:55**

Je vois que les sites de rencontre doivent entrer sur la loi (cf article 212 du Code civil).

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/08/2017** à **11:21**

BONJOUR

Moi ce que j'ai vu c'est surtout votre signature dont je viens d'effacer une grande partie. Si vous continuez à faire de la pub pour la chirurgie esthétique en Tunisie, je supprime votre compte